

9° Participation « complémentaire santé » des agents territoriaux »

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité **DECIDE** :

- **De fixer à 14 E par agent et par mois** la participation financière de la collectivité au risque « Santé » susmentionné, (quelle que soit la quotité ou la modalité d'exercice du travail fourni par chaque agent). Cette participation pourra être versée directement à chaque agent et viendra en déduction de la cotisation versée à l'opérateur.

10 °Caution salle des fêtes et prêt de tables et bancs

Le conseil municipal **DECIDE** de demander une caution de 40 € aux particuliers voulant disposer du prêt de tables de brasserie et de bancs.

Il **DECIDE** également d'encaisser cette dernière ainsi que la caution demandée pour la location de la salle polyvalente en cas de dégradations au prorata du préjudice subi.

11°Modification statuts CCVP

Le Conseil Municipal de Tanconville après en avoir délibéré et à l'unanimité Approuve la modification de statut de la Communauté de Communes de Vezouze en Piémont comme suit : (paragraphe 14 aménagement de l'espace) : « Sont définis d'intérêt communautaire, les actions favorisant le déploiement d'un réseau à très haut débit d'initiative publique surie territoire communautaire ».

12 °Adhésion au groupe AGENCE FRANCE LOCALE

Le Conseil Municipal de Tanconville après en avoir délibéré et à l'unanimité Approuve cette modification de statut de la Communauté de Communes de Vezouze en Piémont.

13 °Rapport de gestion du Conseil d'administration de la SPL-XDEMAT

Le Conseil municipal, après examen, décide d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration, figurant en annexe, et de donner acte à M. le Maire / M. le Président de cette communication.

SEANCE LEVEE A 19 HEURES.



Le Maire : Joël MATHIEU